Une résolution pour réaffirmer l’engagement du CESE en faveur des droits des enfants

en direct

Droits des



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 10/11/2026

Saisine liée : DROITS DES ENFANTS

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES ENFANTS

Le mercredi 18 novembre 2026, le CESE examinera en séance plénière une résolution consacrée aux droits des enfants. Ce texte vise à préciser l'ambition de l'institution en matière de promotion, de protection et de participation des enfants, tout en réaffirmant le rôle de la Délégation aux droits des enfants dans les travaux du CESE.

Les droits des enfants, un enjeu démocratique majeur

Les enfants sont confrontés à de nombreux défis qui interrogent leur place dans notre société. Accès aux droits, protection contre les violences, santé mentale, réussite éducative, égalité des chances ou encore participation à la vie collective sont autant de sujets qui concernent directement leur présent et leur avenir.

Alors que la parole des enfants est de plus en plus reconnue comme une composante essentielle du débat démocratique, la question de leur participation aux décisions qui les concernent prend une importance croissante.

Dans ce contexte, le CESE souhaite réaffirmer son engagement en faveur des droits des enfants et préciser la place qu'il entend accorder à leur parole dans ses travaux.

Une résolution pour préciser l'ambition du CESE

La résolution qui sera présentée aux membres du CESE a pour objectif de définir les orientations de l'institution en matière de droits des enfants.

Elle doit notamment permettre de préciser plusieurs questions structurantes :

> *Quelle ambition le CESE entend-il porter en matière de défense et de promotion des droits des enfants ?*
>
> *Comment renforcer la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les travaux de l'institution ?*
>
> *Quelle place accorder à la participation des enfants dans les démarches de consultation et de participation citoyenne conduites par le CESE ?*
>
> *Comment valoriser l'expertise d'usage et la parole des enfants dans les réflexions menées par l'assemblée ?*

Réaffirmer le rôle de la Délégation aux droits des enfants

Cette résolution constitue également l'occasion de réaffirmer le rôle de la Délégation aux droits des enfants au sein du CESE.

Créée afin d'intégrer les enjeux liés à l'enfance de manière transversale dans les travaux de l'institution, la Délégation contribue à porter une attention particulière aux conséquences des politiques publiques sur les enfants et à promouvoir leur participation aux réflexions conduites par le CESE.

Un vote en séance plénière

La résolution sera présentée puis soumise au vote de l'assemblée plénière le 18 novembre 2026.

Son adoption marquerait une nouvelle étape dans l'engagement du CESE en faveur des droits des enfants et de leur participation à la vie démocratique.

La séance plénière sera à suivre en direct depuis cette page.

© - copyright CESE - Novembre 2026